



**POUR LES INFIRMIÈRES,  
LES INFIRMIÈRES AUXILIAIRES,  
LES INHALOTHÉRAPEUTES**

**NÉGO  
2015**

**+ JUSTE** 



Fédération  
de la  
Santé  
du  
Québec

## INFO-NÉGO NUMÉRO 13

Aux membres de la FSQ

Nous avons reçu ce matin, le dépôt patronal sur les matières intersectorielles (salaire, retraite, disparités régionales, etc.).

D'entrée de jeu, il n'y a rien de suffisant ou important pour remettre en question les journées de grève prévues au cours des deux prochaines semaines.

Voici les principaux éléments :

- ✚ Salaire : nouvelle proposition **0-1-1-1-0**, donc 3 % sur 5 ans !  
au lieu de **0-0-1-1-1**, donc 3 % sur 5 ans !  
Il n'y a pas de nouvelle augmentation de salaire !
- ✚ Retraite : maintien de la réduction de 7.2 % au lieu de 4 % mais applicable à compter du 1er juillet 2017 (au lieu du 1er janvier 2017).
- ✚ Reporter l'âge de la retraite sans réduction de 60 ans à 61 ans pour les départs à la retraite à compter du 1er juillet 2017.
- ✚ Reporter l'âge de la retraite sans réduction de 61 ans à 62 ans pour les départs à la retraite à compter du 1er juillet 2019.
- ✚ Augmenter graduellement de 38 à 40 ans le nombre maximum d'années de service servant le calcul de la rente à compter du 1er janvier 2017.
- ✚ Retrait de la demande d'augmenter la période de calcul du traitement admissible moyen aux fins de la rente de 5 à 8 ans.
- ✚ Droits parentaux : retrait de la demande stipulant qu'aux fins du calcul des prestations, le traitement hebdomadaire de base de la personne salariée à temps partiel est le traitement moyen des 20 dernières semaines de calendrier précédant le congé de maternité, de paternité ou d'adoption, qu'il y ait ou non versement d'une rémunération.
- ✚ Disparités régionales : inclure la ville de Fermont dans les localités où la clause d'enfant à charge pour les études post secondaires s'applique.
- ✚ Prime de rétention Côte-Nord : maintenir la prime de 8 % jusqu'au 30 mars 2020. Parallèlement au maintien de la prime de rétention, introduire une lettre d'entente ayant pour objectif d'évaluer, sur la base d'indicateurs, la pertinence de maintenir la prime au delà de cette période, de l'abolir ou de la modifier.

En résumé, il n'y a pas d'augmentation de salaire supérieur au 3 % sur 5 ans. Les plus importantes récupérations sur la retraite sont toujours présentes mais s'appliquent de manière échelonnée dans le temps (6 mois). On conserve la prime de 8 % pour la Côte-Nord, mais avec une date d'échéance.

Conséquemment, la bataille est juste reportée dans le temps. Ce dépôt frise le ridicule, particulièrement en ce qui concerne le salaire.

Les récupérations sur la retraite sont majeures. Il va de soi que les prochains jours, nous devons poursuivre les moyens de pression, soit la grève prévue que nous croyons toujours plus que nécessaire. Je vous rappelle qu'il n'y a aucune avancée dans la négociation à la table FSQ. Les récupérations patronales à propos des heures supplémentaires, la mobilité et la flexibilité, l'assurance salaire et le retour au travail à tout prix, la diminution des banques de libération syndicale, etc. sont toujours en jeu !

En conclusion, je visiterai plusieurs lignes de piquetage à compter de lundi et nous pourrons partager nos évaluations et commentaires sur ce dépôt et la poursuite de la négociation. Continuons à manifester haut et fort et maintenons la pression sur le gouvernement sur son offre inacceptable et méprisante !

Claire Montour